



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/SEM.5/2005/1
18 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

NOTE D'INFORMATION

**SÉMINAIRE SUR LES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET LE FINANCEMENT POUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES**
(Genève, 10-11 octobre 2005)

Introduction

1. Le rôle des écosystèmes dans la gestion de l'eau, écosystèmes tels que les forêts, les sols et les zones humides qui captent, filtrent, stockent et libèrent l'eau, est de mieux en mieux admis et des mesures ont été prises aux niveaux mondial, régional, national et local pour protéger et remettre en état ces écosystèmes.
2. Ainsi, l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème, récemment publiée, a mis en relief les répercussions des modifications des écosystèmes sur le bien-être des populations ainsi que les options possibles pour faire face à ces changements et a chiffré la valeur des différents écosystèmes et des services qu'ils rendent. Cette évaluation a également révélé que la dégradation des écosystèmes et des services qu'ils rendent pourrait s'accélérer sensiblement au cours de la première moitié du siècle ce qui pourrait entraver les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
3. De plus, à sa treizième session en avril 2005, la Commission du développement durable a adopté une décision reconnaissant que les services rendus par les écosystèmes étaient indispensables aux populations, en particulier dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau. Cette décision demandait un renforcement de la viabilité des écosystèmes qui

fournissent des ressources et des services essentiels au bien-être des populations et à l'activité économique, ainsi que la mise en place de moyens novateurs pour financer leur protection.

4. Le Séminaire CEE sur les services écologiques et le financement pour la protection et l'utilisation durable des écosystèmes examinera ces questions et formulera des conclusions et des recommandations concernant les mesures à prendre à l'avenir par les Parties à la Convention et leurs partenaires. Le Séminaire encouragera la mise au point d'activités pratiques conjointes aux niveaux international, régional, transfrontière, national et local et apportera une contribution spécifique à la neuvième session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides (Kampala, Ouganda, 8-15 novembre 2005).

5. Le Séminaire se tiendra sur invitation du Gouvernement suisse. Il a été préparé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et le secrétariat de la Convention sur l'eau de la CEE, en étroite coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides (1971). La participation du Comité du bois de la CEE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a également été demandée.

6. Ce séminaire fait suite au Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que «fournisseurs d'eau» (Genève, 13 et 14 décembre 2004), au cours duquel des fonctionnaires, des experts d'organisations internationales et des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont souligné le rôle des écosystèmes liés à l'eau (zones humides et forêts) dans la gestion de l'eau et ont formulé des recommandations en vue de la mise en œuvre effective d'une approche fondée sur les écosystèmes¹. L'importance vitale de mécanismes permettant de financer la protection et la remise en état des écosystèmes liés à l'eau a été tout particulièrement soulignée au cours de ce séminaire.

I. THÈMES DE DISCUSSION

7. Le Séminaire s'articulera autour de trois grands thèmes: la valorisation des services rendus par les écosystèmes, les aspects juridiques et contractuels et les questions de mise en œuvre. Chaque thème fera l'objet d'un ou plusieurs exposés liminaires en guise de présentation. À la fin du Séminaire, les participants formuleront des conclusions et présenteront des recommandations aux Parties à la Convention.

A. Valorisation des services rendus par les écosystèmes

8. Le débat sera axé sur:

a) La détermination des éléments conduisant à une tarification des services fournis par les écosystèmes (aspects législatifs, manque de fonds, problèmes liés à la qualité de l'eau et/ou à la quantité d'eau, offre et demande);

b) Les caractéristiques des bassins fluviaux ou des écosystèmes se prêtant à une tarification;

¹ Voir <http://www.unece.org/env/water/meetings/ecosystem/seminar.htm>.

- c) La mesure des services rendus par les écosystèmes;
- d) Les aspects sociaux et économiques (aspects sociaux et aspects liés à l'équité, aspects liés à la santé, évaluation économique des services rendus par les écosystèmes); et
- e) L'analyse coûts/avantages des différentes possibilités en matière d'utilisation des sols et leur incidence sur les services rendus par les écosystèmes.

B. Aspects juridiques et contractuels

9. Le débat sera axé sur:

- a) Les cadres juridique et réglementaire susceptibles de permettre une tarification des services fournis par les écosystèmes (législation nationale, accords bilatéraux et multilatéraux portant sur les services rendus par les écosystèmes, définition de la tarification et des méthodes de paiement, sources de financement, gestion des programmes de tarification);
- b) Les arrangements contractuels (types de contrat, y compris les accords volontaires privés, les systèmes d'échange et le financement public précisant la durée du programme et la participation des parties prenantes à leur conception et à leur gestion)²; et
- c) Les incidences socioéconomiques et écologiques de la tarification des services fournis par les écosystèmes.

C. Questions de mise en œuvre

10. Le débat sera axé sur:

- a) La mise en place de programmes de tarification des services fournis par les écosystèmes (éléments déclenchant l'application de programmes de tarification; approches prévoyant une collaboration ou une implication du secteur privé; et obstacles à la tarification);

² **Accords volontaires privés**: versements effectués volontairement par des membres du secteur privé, tels que compagnies privées ou associations d'utilisateurs d'eau, sans intervention des pouvoirs publics ou avec une intervention minimale de leur part. **Systèmes d'échange**: ils apparaissent normalement lorsque les pouvoirs publics définissent des normes très strictes en matière de qualité de l'eau ou fixent un plafond aux émissions polluantes totales. Par exemple, en ce qui concerne les engrais, un pollueur ayant un niveau de rejet d'azote ou de phosphore inférieur au plafond fixé peut échanger ce «crédit de qualité d'eau» avec un pollueur ayant un «déficit de qualité d'eau». **Financement public**: de loin le mécanisme le plus courant, il se produit lorsqu'une municipalité, ou un gouvernement régional ou national, décide de financer des activités en amont telles que la mise hors culture des terres ou le reboisement. En retour, l'entité publique escompte une amélioration des services hydrologiques en aval (Danièle Perrot-Maître et Patsy Davis, «Case Studies of Markets and Innovative Financial Mechanisms for Water Services from Forests». Mai 2001. Peut être consulté sur le site Web suivant: <http://www.forest-trends.org/documents/publications/casesWSofF.pdf>).

- b) La diffusion des bonnes pratiques (campagnes de sensibilisation et d'information du public; disponibilité des informations et échange d'informations; et rôle de la société civile);
- c) Le rôle du secteur privé (expérience du secteur privé en matière de tarification des services écologiques, partenariats public/privé); et
- d) La recherche et les initiatives en matière de renforcement des capacités.

II. PARTICIPATION

11. Peuvent participer au Séminaire des représentants des Parties à la Convention sur l'eau, des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de la société civile et d'entreprises.
12. En vue d'assurer le succès des travaux, il est suggéré que les délégations gouvernementales aient à leur tête des hauts représentants issus de ministères et comprennent des représentants de divers échelons des administrations.
13. La participation au Séminaire est gratuite. Les participants devront néanmoins prendre à leur charge les frais de voyage et de séjour.
14. Le Gouvernement suisse, qui organise cette réunion, envisage de défrayer en partie les experts des pays en transition, sous réserve que ceux-ci présentent des rapports nationaux, des documents de travail ou des exposés liminaires. Les demandes d'aide financière doivent être adressées **au plus tard le 15 septembre 2005** au secrétariat de la Convention sur l'eau.
15. Les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint, qu'ils pourront aussi trouver sur le site Web de la Convention sur l'eau (<http://www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm>) et de le faire parvenir au secrétariat de la CEE **au plus tard le 30 septembre 2005**, soit par télécopie (+41 22 917 0107) soit par courrier électronique (water.convention@unece.org).

III. DOCUMENTS ÉTABLIS POUR LE SÉMINAIRE

A. Rapports nationaux et documents de travail

16. Afin de faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques, M. Philippe Roch, secrétaire d'État, de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, a adressé une lettre aux Ministères de l'environnement, des forêts et de l'agriculture, invitant les gouvernements à préparer des rapports nationaux³. Les représentants des pays et les représentants d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, sont donc invités à présenter des rapports nationaux et des documents de travail respectivement, concernant leur expérience et les mesures pratiques prises pour intégrer les forêts, les zones humides et les écosystèmes agricoles dans la gestion de l'eau grâce à une tarification des services fournis par ces écosystèmes.

³ Voir http://www.unece.org/env/water/meetings/payment_ecosystems/Letter_Roch_e.pdf.

17. Les auteurs de rapports nationaux et de documents de travail sont invités à examiner le schéma présenté dans la lettre susmentionnée avant de rédiger leurs communications. Ils ne doivent pas forcément fournir des réponses à toutes les questions soulevées. Les rapports et les documents de travail devraient toutefois être aussi complets que possible et contenir des informations sur les mesures prises, citer des exemples, exposer les bonnes pratiques, inclure des extraits de lois nationales et présenter des études de cas. Ils devraient exposer les mesures qui ont donné de bons résultats, mais relater également les mauvaises expériences et les échecs qui sont tout aussi instructifs.

18. Les pays qui n'ont pas de programmes de tarification des services rendus par les écosystèmes sont invités à consulter le schéma mentionné pour élaborer leur rapport et pour exposer leurs problèmes, besoins et préoccupations concernant le lancement et/ou la mise en œuvre de tels programmes.

19. Les rapports nationaux et les documents de travail devront être communiqués au secrétariat de la Convention **au plus tard le 15 septembre 2005**, dans l'une des trois langues de travail du Séminaire (anglais, français ou russe). Ils seront distribués au cours du Séminaire dans la langue originale.

20. Les communications écrites ne devront pas dépasser 15 pages, graphiques et tableaux compris. Le texte de ces communications devra être présenté en format Microsoft Word et envoyé au secrétariat par courrier électronique et/ou sur disquette. Il devra comporter le titre de la communication, ainsi que le nom complet de tous les auteurs et leurs coordonnées professionnelles (adresse postale, numéros de téléphone et de télécopie, adresse courriel). Le nom de famille des auteurs devra être dactylographié en majuscules. Les graphiques devront être en noir et blanc et toutes les légendes éventuelles devront être rédigées en anglais, en français ou en russe. Les photographies ne pourront pas être reproduites. Les notes de bas de page, sources et références devront être réduites au minimum.

B. Exposés liminaires

21. Les intervenants qui auront été invités à le faire présenteront des exposés liminaires sur les principaux thèmes du Séminaire, d'autres informations pouvant éventuellement être présentées sur le même sujet.

C. Documents d'information

22. Les participants souhaiteront peut-être apporter pour le Séminaire des documents d'information pertinents à distribuer. Ils devront en fournir un nombre suffisant d'exemplaires (par exemple, 100 en anglais, 20 en français et 30 en russe, ou 150 en anglais si le document n'est soumis que dans cette langue). Les documents d'information ne seront pas examinés pendant les séances de travail du Séminaire.

23. Toute demande concernant le Séminaire ainsi que les communications et les documents sont à adresser à:

Secrétariat de la Convention sur l'eau
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)
Palais des Nations, Bureau 311
8-14 avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone: (+41) 22 917 2373 ou 2463
Télécopie: (+41) 22 917 0107
Courrier électronique: water.convention@unece.org

IV. ORGANISATION DES DÉBATS PENDANT LES SÉANCES DE TRAVAIL

24 Au début de chaque séance, les intervenants qui auront été invités à le faire présenteront leurs exposés liminaires. Il y aura ensuite un débat sur la base de ces exposés ainsi que des rapports nationaux et des documents de travail pertinents.

25 À l'exception de ceux qui auront expressément été invités à le faire, les auteurs des documents de travail ne sont pas censés présenter oralement leurs communications. Ils sont toutefois instamment invités à participer activement aux débats et à compléter les renseignements contenus dans leurs documents en signalant tout fait nouveau qu'ils jugeraient intéressant. À la fin de chaque débat, le Président résumera les principaux points abordés, tirera des conclusions et proposera des projets de recommandations.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

SEMINAR ON ENVIRONMENTAL SERVICES AND FINANCING FOR THE PROTECTION AND SUSTAINABLE USE OF ECOSYSTEMS

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
Mrs. _____
Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation Observer Organization Participation
Delegation Member NGO (ECOSOC Accred.) From _____
Observer Country Other (Please Specify Below) Until _____

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other
Origin of Identity Document _____ Passport or ID Number _____ Valid Until _____
Official telephone N°. _____ Fax N°. _____ Official Occupation _____

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
---	--	---	---